

PROGRAMME DE FORMATION

Intitulé de la formation : L'annualisation du temps de travail - perfectionnement

Public ciblé: Chargée RH et Gestionnaire Paie

Nombre de stagiaire : 5

Prérequis: Aucun

Durée: 7h, à raison de 1 séance de 7h - formation en présentiel

Validation: Support remis à la stagiaire et attestation fin de formation (FOR PSR 0035).

Encadrement de la formation: Les formateurs sont issus du métier dans lequel ils interviennent.

Ils sont en activité dans le métier dont ils sont spécialistes.

Objectifs de la formation :

- Maitriser le mécanisme de l'annualisation du temps de travail, le cadre légal et conventionnel applicable à l'entreprise et les conséquences en gestion de la paie.

Moyens pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques (méthode active et expositive) et d'exercices de mise en application.
- Les questions des participants sont récoltées à l'ouverture de la formation les réponses apportées en cours de journée.
- Les participants devront avoir accès aux différents textes applicables à l'entreprise pour la formation.

Compétences visées :

- Maîtriser le cadre réglementaire de l'annualisation du temps de travail
- Améliorer la gestion de l'annualisation du temps de travail en interne
- Apporter une réponse fiable aux collaborateurs
 - Établir des bulletins de paie conformes à la réglementation
 - Harmoniser ses pratiques









Le cadre législatif et réglementaire

- Le travail effectif
- o Le cadre de référence de droit commun
- Les régimes d'aménagement du temps de travail

L'annualisation du temps de travail

- La mise en place
- o Le cadre de référence annuel
- Les congés payés
- La durée du travail
- o La programmation
- La modification du calendrier prévisionnel

Le cas particulier du temps partiel sur l'année

- Un cadre conventionnel strict
- La rédaction du contrat de travail

Le traitement des heures supplémentaires

- o L'appréciation dans un cadre hebdomadaire ou annuel
- o Les contreparties aux heures supplémentaires

La gestion des années incomplètes

- L'incidence des absences sur le décompte annuel du temps de travail : entrée et sorties, arrêts pour raisons médicales
- o L'impact des entrées et sorties en cours d'année sur la durée du travail et le solde de tout compte
- L'enregistrement dans le bulletin de paie

Les obligations d'enregistrement du temps de travail

Les obligations conventionnelles

- o CCN entreprises du paysage (IDCC 7018)
- CCN production agricole et CUMA (IDCC 7024)
 - CCN plasturgie (IDCC 0292)
 - CCN entreprises de travaux et services agricoles (IDCC 7025)
 - CCN espaces de loisirs, d'attractions et culturels (IDCC 1790)
 - CCN des industries et du commerce de la récupération (IDCC 637) (CCN des activités du déchet (IDCC 637))



